

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame SOUBRY Sylviane, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sylviane SOUBRY, Daniel ALADENISE, André DEHAYES, Daniel BOURGOIN, Jean-Louis MESMIN, Isabelle HERAULT, Jacques JOYEUX, Aurélien POUILLAUDE.

Absent excusé : M. Didier CARJAT

1) APPROBATION COMPTE RENDU DE SEANCE DU 13 JUIN 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 juin 2017.

2) DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M^r Jean-Louis MESMIN a été désigné secrétaire de séance.

3) DÉLIBÉRATIONS

Démarche de prévention des risques professionnels et création de la fonction

L'assemblée délibérante,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Partie 4 du code du travail relatif à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, et notamment l'article L-4121-2 sur les principes généraux de prévention (obligation de planifier la prévention),

Après en avoir délibéré,

- décide d'engager la Mairie de Moussac-Sur-Vienne, 2 Place de la Liberté, 86150 Moussac-Sur-Vienne dans une politique de prévention des risques professionnels matérialisée par démarche structurée, ainsi qu'un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).
- décide de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein de ses services et conformément à la lettre de cadrage annexée à l'arrêté de nomination.
- dit que les fonctions desdits acteurs de prévention ne pourra être confiée qu'à un (des) agent(s), et seulement lorsque ce(s) dernier(s) aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction déterminée par voie d'arrêté.
- dit qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les

années suivantes, minimum) est prévu afin que d'assurer ces missions.

- indique qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission au travers d'une lettre de cadrage jointe en annexe.

Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant en Commission Territoriale d'Energie du Syndicat Energies Vienne

Par délibération du 14 mars 2017, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat rendus nécessaires par la réforme territoriale dans la Vienne. L'arrêté inter-préfectoral n° 2017-D2/B1-008 a acté l'entrée en vigueur des nouveaux statuts du Syndicat.

Aux termes de ces statuts, chaque commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Territoriale d'Energie (« CTE ») dont elle relève (qui a le même périmètre géographique et le même nom que l'intercommunalité). Les statuts prévoient ainsi la mise en place de 7 CTE.

Afin que le calendrier puisse être respecté et faciliter l'installation de ces nouvelles instances syndicales, la commune est invitée à désigner ses futurs représentants (1 titulaire + 1 suppléant) en Commission Territoriale d'Energie.

La Commission Territoriale d'Energie, qui sera animée par le Syndicat ENERGIES VIENNE, sera un lieu d'échange privilégié sur tous les besoins énergétiques des communes afin de répondre au mieux à leurs attentes. Elle se réunira une à deux fois par an. Elle constituera également, dès le mois d'octobre 2017, le collège électoral au sein duquel seront élus les délégués appelés à siéger au Comité Syndical.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :

- représentant CTE titulaire : M. Daniel ALADENISE
- représentant CTE suppléant : M. Jean-Louis MESMIN

Dissolution de Vienne Services

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-7, L.5211-26 et L.5211-25-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 janvier 1980 portant création du syndicat mixte Vienne Services ;

VU les statuts du syndicat mixte Vienne Services ;

VU la délibération de la commune de Moussac-Sur-Vienne en date du 7 novembre 2014 portant adhésion au syndicat mixte Vienne Services ;

VU la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 demandant sa dissolution et le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er janvier 2018 ;

Considérant la nécessité de prendre en considération les mouvements que connaissent les collectivités, parmi lesquels la réforme du paysage territorial ou encore les évolutions législatives qui redéfinissent le cadre de l'ingénierie territoriale ;

Considérant la proximité de l'Agence Technique Départementale de la Vienne et de Vienne Services ainsi que les différentes formes de mutualisation déjà réalisées entre ces deux structures ;

Considérant les études réalisées par ces deux structures, le Conseil départemental et les services de l'État concernant le rapprochement de Vienne services et de l'Agence Technique Départementale ;

Considérant que Vienne Services peut être dissous à la demande motivée de la majorité des personnes morales qui le composent conformément à l'article L5721-7 du code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 demandant sa dissolution ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er janvier 2018.

Il est également précisé que les membres de Vienne Services doivent délibérer et transmettre leur délibération dans un délai de trois mois au syndicat.

Au terme de cette procédure d'approbation, la dissolution de Vienne Services sera prononcée par arrêté du Préfet.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur la dissolution de Vienne Services ainsi que sur le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, décide d'approuver la dissolution de Vienne Services ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel, de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er janvier 2018.

Adoption des nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne/Agence des territoires de la Vienne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5511-1 ;

VU les statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne ;

VU la délibération de la commune de Moussac-Sur-Vienne en date du 6 novembre 2015 portant adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Vienne ;

VU la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 demandant sa dissolution et le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er janvier 2018 ;

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'Agence Technique Départementale de la Vienne du 30 juin 2017 ;

Considérant la nécessité de prendre en considération les mouvements que connaissent les collectivités, parmi lesquels la réforme du paysage territorial ou encore les évolutions législatives qui redéfinissent le cadre de l'ingénierie territoriale ;

Considérant la proximité de l'Agence Technique Départementale de la Vienne et de Vienne Services ainsi que les différentes formes de mutualisation déjà réalisées entre ces deux structures ;

Considérant les études réalisées par ces deux structures, le Conseil départemental et les services de l'État concernant le rapprochement de Vienne services et de l'Agence Technique Départementale ;

Considérant la nécessité de modifier les statuts de l'Agence Technique Départementale en vue du transfert intégral des missions, du personnel et des actifs et passifs de Vienne Services à l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne ;

Considérant qu'il appartient aux membres de l'Agence Technique Départementale de la Vienne de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'Agence Technique Départementale de la Vienne en date du 30 juin 2017 et la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 demandant sa dissolution ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er janvier 2018 ainsi que le projet de nouveaux statuts de cette dernière ;

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, décide d'approuver la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée.

Convention de mission d'intérêt général entre la commune et l'association Maison des Jeunes et de la Culture Champ Libre

La délibération est reportée à une prochaine séance après avoir pris de plus amples renseignements.

Harmonisation des quotients familiaux et tarifs accueil de loisirs

La Commission « Culture- Jeunesse - Relations avec les Associations » lors de sa réunion du 19 juin 2017 a étudié les tarifs de l'accueil de loisirs à appliquer à la rentrée de septembre 2017 ainsi que l'harmonisation des quotients familiaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces tarifs :

Tarifs à partir de septembre 2017 Habitants des communes de la CCVG	Semaine 50h				Journée 10h				½ journée 5h30			
	1 enfant		2 enfants et plus (Tarif par enfant)		1 enfant		2 enfants et plus (Tarif par enfant)		1 enfant		2 enfants et plus (Tarif par enfant)	
Codes	AL/S		AL/S2		AL/J		AL/J2		AL1/2J		AL1/2J2	
Quotients familiaux	* Tarifs réservés aux allocataires CAF avec un QF<700€											
Q1 : 0 à 450 €	32	7*	28	3*	8	3*	7	2*	4	1,50*	3,50	1*
Q2 : 451 à 700 €	36	11*	32	7*	9	4*	8	3*	5	2,50*	4,50	2*
Q3 : 701 à 1050 €	40		36		10		9		6		5,50	
Q4 > 1051 €	48		44		12		11		7		6,50	
Inscription (année scolaire) aux accueils informels du Local jeunes : 5 euros												

Convention de mise à disposition des services de la CCVG à la commune dans le cadre des travaux d'accessibilité Mairie-APC et Place de la Liberté

Madame le Maire expose que la commune a sollicité la Communauté de Communes Vienne et Gartempe afin de l'assister dans le programme des travaux d'accessibilité du bâtiment Mairie et Agence Postale Communale, la voirie et sécurité Place de la Liberté.

Ainsi la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la commune de Moussac-Sur-Vienne ont décidé de conclure une convention de mise à disposition du service bureau d'étude VRD ainsi que le service des affaires juridiques et de la commande publique de la C.C.V.G. à la commune de Moussac-Sur-Vienne.

La commune devra rembourser à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition, à son profit, des services visés à l'article 2 de la convention, à hauteur de la charge nette du coût de fonctionnement dudit service ainsi que les frais de déplacements effectués en application de la présente mise à disposition de services.

La présente convention est établie pour une durée prévisionnelle de 1 an ; elle entrera en vigueur à compter de la signature de la présente convention par les parties et court jusqu'à la réalisation complète de la mission.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à conclure la convention de mise à disposition de services entre la C.C.V.G. et la commune de Moussac-Sur-Vienne et à signer tous documents y afférents.

Tarif location aire du moulin Chauvet pour étudiants infirmiers et kinésithérapeutes

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle est saisie de 2 demandes de location du camping et de l'aire de loisirs du Moulin Chauvet par :

- l'Association des étudiants Infirmiers de Poitiers pour l'organisation de leurs olympiades les 7 et 8 octobre 2017 pour 110 personnes.
- l'Association de l'école de kinésithérapie de Poitiers pour l'organisation de leur rencontre sportive annuelle les 14 et 15 octobre 2017 pour 300 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'ouverture exceptionnelle du camping et de l'aire de loisirs aux dates indiquées et demande un forfait de location de :

- 1 100.00 € pour l'Association des Etudiants Infirmiers
- 3 000.00 € pour l'Association de l'école de kinésithérapie

et insiste sur l'obligation de respect des conditions de location inscrites dans la convention.

Demande de subvention de l'association Lir'ambulant

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association Lir'Ambulant dans le cadre du projet « Lire en Transat ».

Ce dispositif a pour but de favoriser l'accès aux livres et à la lecture en allant à la rencontre des publics.

Les bibliothèques, la MJC et la librairie associative installent une bibliothèque « hors les murs » avec livres et transats et proposent des animations autour de la lecture, une séance est programmée le 26 juillet 2017 sur l'aire de loisirs du Moulin Chauvet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer à l'association Lir'Ambulant la somme de 100,00 €.

4) TOUR DE TABLE - DOSSIERS COMMUNAUX (Commissions – Réunions - Dossiers)

Jean-Louis MESMIN

Dossiers communaux

Extension du cimetière

Les travaux de terrassement sont terminés dans leur 1^{ère} phase. Ceux de maçonnerie sont actuellement en cours et prévus jusqu'à mi-septembre. L'engazonnement est programmé pour fin septembre et la plantation des arbustes pour la fin d'année. L'extension du cimetière devrait être totalement opérationnelle fin mars 2018.

Travaux supplémentaires

- ▶ Création des allées sur l'ensemble de la moitié de l'extension. Coût = 2 000,00€ HT,
- ▶ Surcoût concernant le portail de l'extension = 800,00€ HT,
- ▶ Remplacement du portail actuel. Coût = 5 000,00€ HT.

Accessibilité mairie, agence postale et aménagement de la place de la Liberté

C'est un marché de travaux, en un seul lot, passé selon une procédure adaptée. L'avis d'appel public à la concurrence a été relancé le 20/06/2017. La date limite de réception des offres est fixée au 13/07/2017 à 12h00.

Après l'ouverture des plis et l'analyse des offres, il sera procédé, le jeudi 20 juillet, en présence de Fabien PATRIER - Maître d'oeuvre, Sylviane SOUBRY, Daniel ALADENISE, André DEHAYES et Daniel BOURGOIN au choix de l'entreprise. Ce choix sera validé lors d'un Conseil municipal fixé à 19h00 le jeudi 20 juillet.

Les travaux devraient débuter courant septembre 2017 pour une durée environ de 45 jours.

Isabelle HERAULT

Commission communale « **Culture – Jeunesse – Relations avec les associations** » - le 19 juin 2017

Membres participants :

Carole Dubost, Isabelle Hérault, Aurélien Pouillaude, Sylviane Soubry et Jacques Joyeux

Points abordés :

Retour sur les rencontres avec la CCVG au sujet de l'accueil loisirs

Constats

- ▶ Possibilité de contractualiser avec la CCVG mais il faut donner réponse en septembre au plus tard.
- ▶ Pour 2017, la CCVG finance l'année (remboursement de la prestation CAF).
- ▶ Demande de la MJC (dossier à compléter) suite aux rencontres informelles.

Evolutions souhaitées et/ou envisagées pour 2018

Constats

- ▶ Coût de l'ALSH 12 162€, budget commune 553 781.73€ soit 2.19% du budget communal.
- ▶ Echanges sur les possibilités pour le fonctionnement sachant que le nombre d'enfants 6-12 ans est en baisse.
- ▶ Projet territorial à réfléchir

Suites à donner

- ▶ Faire la proposition de conventionnement avec la CCVG pour 2018

Questions diverses

- **CCVG** : dates des rencontres pour le diagnostic et participation
- **Prochaine réunion CCVG** : 21/06/2017
- **QF/tarif accueil loisirs** : harmonisation à proposer au prochain conseil municipal
- **Chantier loisirs** : vu avec Marion de la MJC, RV 1^{ère} semaine juillet.

Rencontre avec la MJC – le 04 juillet 2017 – ont assisté : Isabelle HERAULT, Sylviane SOUBRY, Carole DUBOST et Marion - Animatrice « accueil de loisirs » de la MJC.

Il s'est agi de préparer les « chantiers loisirs » concernant la restauration de la mare de la Côte et celle de la Carte (le 7 et le 14/10). Une visite de ces 2 mares est prévue le 13/09/2017 à 16h30. Daniel ALADENISE y est convié.

Trame Verte et Bleue

Une action ne pourra pas être valorisée dans le dossier car il y a un malentendu avec la Région sur la date de fin de projet et il n'a pas été possible de demander une prolongation.

Aurélien POUILLAUDE

Commande des panneaux informatifs des activités du village (Commerces, activités touristiques et sportives)

Les dimensions et la couleur de fond sont validées. 2 projets ont été présentés en séance :
Projet n°1 avec 6 logos

Projet n°2 avec 8 logos.
A l'unanimité, le projet n°2 a été retenu.

Daniel BOURGOIN

► Le propriétaire de la mare (située à la Barbade), qui a été nettoyée afin de servir de réserve d'eau en cas d'incendie, souhaite que le pourtour de celle-ci soit aplani.

André DEHAYES

Extension du cimetière - Réunion de chantier du 29 juin

► En cours : lot n°2 = maçonnerie.

Cimetière actuel

► La procédure de reprise des tombes a été menée à son terme pour 6 d'entre-elles.

► L'ensemble de la numérotation des emplacements est terminée.

Fête du 14 juillet - Réunion Communale de préparation - le 3 juillet

► Des précisions sont données en séance concernant le programme proposé en après-midi et en soirée.

La voirie

► Réfection de la route de la Carte : ouverture du chantier le 13 juillet.

► Route de la Vergne : des travaux de finition n'ont pas été réalisés (à valider)..

5) TOUR DE TABLE - INFORMATIONS DIVERSES

Jean-Louis MESMIN

Pignon ouest de la halle du moulin Chauvet

Les travaux de fermeture ne sont pas commencés. Sylviane SOUBRY relance Jean-Claude JARASSIER.

Commande de panneaux « interdit aux campings cars »

La mise en place est réalisée. L'arrêté municipal correspondant est applicable.

Hommage à Jean-Baptiste PATRIER

La date retenue, à ce jour, est le dimanche 15/10/2017. Des précisions sur l'organisation seront apportées 1^{ère} quinzaine de septembre 2017 (Contact Jean-Louis MESMIN-Adjt chef EVEN)

Daniel ALADENISE

Matériels et installations

Tondeuse autoportée

► En réparation chez les établissements Blanchard à Civray. Coût prévisionnel : 2 800.00€.

Pataugeoire

► La remise en eau nécessite des réparations. Elle devrait être opérationnelle pour le 14 juillet.

► Une réflexion est à engager concernant une restauration totale de son étanchéité.

Panneaux de signalisation la Vergne

► Ils devraient, pour la plupart, être installés courant août. Pour respecter cette date, les membres du Conseil municipal sont invités à se mettre à disposition des agents techniques.

Entretien

Défrichage terrain

► Il a été procédé au défrichage du terrain situé le long de la route du moulin Chauvet à l'opposé de la base de canoë -kayak.

Civisme

► Mme le Maire donne des indications sur le rapport sanitaire produit par les autorités adéquates concernant un élevage de chiens à Chantouillet.

Isabelle HERAULT

Réfection de la RD 25A sur la commune

► La réfection laisse à penser qu'elle n'a pas été réussie (impression de « tôle ondulée »). Surveiller l'évolution de ces désagréments après le balayage prévu prochainement des gravillons.

André DEHAYES

Gestion quotidienne des activités de l'aire du moulin Chauvet

► Vérification du suivi des données statistiques. Carole DUBOST continue d'en assurer la mise en œuvre.

► Jacques JOYEUX et Aurélien POUILLAUDE seront sollicités afin de pourvoir au remplacement d'André DEHAYES durant son absence estivale.

Sylviane SOUBRY

Fête de la Vergne du 23 septembre

► L'association « la LVE » souhaite utiliser le camion de la commune afin de transporter les tables et tivolis nécessaires à leurs animations.

Location du logement communal situé au-dessus de l'APC

► Il sera effectif dès le mois d'août.

Eaux de Vienne

► Le Président attire l'attention sur le fait que des personnes non habilitées proposent, aux particuliers, des remplacements non prévus de compteurs d'eau.

Ordures ménagères

► Au 01/01/2018, le ramassage des ordures ménagères devrait avoir lieu le lundi matin au lieu du mardi.

6) COMPTES RENDUS DE REUNIONS (autres que communales)

Commission Communautaire «Développement économique, Emploi et Insertion» - le 12/06/2017

La commune n'était pas représentée.

Ordre du jour :

- Zones d'activités communautaires : définition, réflexion stratégique et tarifaire,
 - Retour sur la définition proposée par la commission du 3 mai et présentation des incidences,
 - Proposition d'une stratégie foncière,
 - Proposition d'une détermination des prix de vente.
- Délibérations et questions diverses – Echanges.

Elaboration du « marché diagnostic voirie » sur le territoire de la CCVG – Etat d’avancement

En cours :

Phase 2 = Diagnostic des chaussées des voies communales

Phase 3 = Détermination des principes d’entretien :

- Entretien préventif – Coût estimé : 13 M€
- Entretien curatif – Coût estimé : 19M€
- Entretien mixte préventif/curatif – Coût estimé : 14,5M€.

Elagage

Les compétences en matière d’élagage sont du ressort de la CCVG.

Principaux points évoqués :

Approbation des bilans 2016

Rapport moral

Des nouveautés inscrites au projet social 2015-2018 ont été mises en place. Par rapport à 2015, la MJC compte un peu plus d’adhérents, un peu plus d’enfants accueillis en périscolaire et en accueil de loisirs, aux LAEP. Par contre, la baisse du financement des spectacles scolaires continue en 2017.

Rapport d’orientation

La MJC travaille au sein de l’union des MJC du Montmorillonnais, ce qui permet des actions communes, des mutualisations. Cette union s’est élargie aux autres MJC de la Vienne.

De nouveaux rapports s’établissent avec la CCVG dans la mesure où elle prend, par exemple, la compétence enfance-Jeunesse.

Le projet social 2015-2018 va devoir être re-travaillé compte tenu de son échéance.

Rapport d’activité 2016 et projet 2017

Un bilan 2016 est présenté pour chaque activité. Il est complété, par activité, des projets 2017 :

- ▶ La petite enfance et l’accompagnement à la parentalité,
- ▶ Enfance 3-11 ans : l’accueil de loisirs « l’Isle aux drôles », Périscolaire, Projet éducatif territorial intercommunal,
- ▶ Jeunes 11-17 ans : l’accueil de loisirs « Drôles d’Ados », Contrat local d’accompagnement à la scolarité,
- ▶ Animation familles : sorties, séjours autonomes et temps d’information et d’échanges,
- ▶ Aide au déplacement : scooters et vélo à assistance électrique, déplacements des habitants,
- ▶ Logement des Jeunes,
- ▶ Accueil MJC,
- ▶ Pratique amateur : activités culturelles, d’expressions et sportives,
- ▶ Animation globale et vie associative,
- ▶ Animations culturelles et sportives.

Rapport financier

Le résultat d’exploitation laisse apparaître un bilan excédentaire à 3 327,00€ alors que le compte de résultat fait apparaître un excédent de 4 941,00€.

Le budget prévisionnel 2017 est en équilibre à 424 880,00€.

Commission Communautaire Finances/Ressources humaines - le 19/06/2017- a assisté : Sylviane SOUBRY

Principaux points évoqués :

Ressources humaines

- ▶ Proposition de ratios promus/promouvables
- ▶ Indemnité de mobilité pour changement de résidence administrative
- ▶ Présentation du tableau des effectifs (effectifs budgétaires = 123)
- ▶ Présentation des organigrammes hiérarchique et fonctionnel

Finances

- ▶ Présentation des comptes administratifs et de gestion 2016 : avis favorable de la commission
- ▶ Affectation des résultats
- ▶ Décision modificative
- ▶ FPIC 2017 = 15 699,00€
- ▶ Fonds d'aide aux communes
- ▶ REOM

Commission Communautaire « Enfance-Jeunesse » - 21/06/2017- ont assisté : Isabelle HERAULT et Sylviane SOUBRY

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : avancement du diagnostic territorial et des travaux préparatoires avec les financeurs

- ▶ Présenté le 30/11 pour validation de la CCVG
 - ▶ Contrat enfance jeunesse contractualisé avec la CAF début décembre.
 - ▶ Présentation du calendrier des rencontres avec les élus (06 et 10/07/17), avec les familles (12 et 19/09/17) et avec les opérateurs techniques le 08/09/17.
 - ▶ Restitution sous forme de forum ou d'une conférence des maires.
- Comité de pilotage restreint ; président et vice présidente de la CCVG, CAF, MSA, direction CCVG, responsable de service et consultant.

Tarifification des accueils de loisirs de Valdivienne

Avancement des rencontres par secteur (Chauvigny, Lathus, Moussac)

- ▶ Question des communes sur l'ex-chauvinois : quel lieux, pour quel coût ? Chauvigny, Saint Savin ?
- ▶ Rencontre avec la commune de Lathus et le CPA pour envisager la reprise de l'ALSH dans le CEJ
- ▶ Pour Moussac : financement des dépenses de l'ALSH pour 2017

Positionnement sur le devenir des soutiens aux associations locales

- ▶ Proposition que les projets soient déposés en février puis étude en fonction de l'enveloppe budgétaire.

Positionnement sur l'harmonisation du dispositif « Bons vacances » avec le CPA de Lathus

- ▶ Proposition de financer 30€ par enfant par la CCVG et 30€ par la commune d'origine

Commission Communautaire «Tourisme » - 21/06/2017

La commune n'était pas représentée.

Ordre du jour :

- ▶ Avis sur les délibérations
- ▶ Questions diverses.

AG du club de football - le 25/06/2017 - a assisté : Daniel BOURGOIN

Travaux

- ▶ Un plafonnier est à réparer dans les vestiaires Moussacois.

Budget

- ▶ Les comptes font apparaître un solde positif de 2 674,00€.

Activités

- ▶ Le Club a participé à plusieurs animations communales.
- ▶ Très peu de recrutements de jeunes joueurs.

Commission Communautaire «Développement économique, Emploi et Insertion» - le 27/06/2017

La commune n'était pas représentée.

Ordre du jour :

- ▶ Parc immobilier et interventions immobilières : Réflexion stratégique
 - Etat du parc existant et des opérations en cours,
 - Proposition d'une stratégie.
- ▶ Régime des attributions des subventions
 - Etat des subventions versées,
 - Proposition d'un cadre.
- ▶ Questions diverses et échanges.

Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE - le 29/06/2017

La commune n'était pas représenté.

Principaux points à l'ordre du jour:

- ▶ Rapports annuels des entreprises SOREGIES, SRD et SERGIES sur l'exercice 2016 et perspectives
- ▶ Planning des élections et de la mise en place des instances syndicales au second semestre 2017. Recours au vote électronique pour les élections du second semestre 2017
- ▶ Approbation de la convention d'Entente des Syndicats d'énergie de la Nouvelle Aquitaine
- ▶ Convention « aléas exceptionnels (type tempête) » entre le Syndicat ENERGIES VIENNE et SOREGIES
- ▶ Compte rendu de la Commission programmes subventionnés et hiérarchisation des dossiers d'enfouissement réunie le 30 mai 2017
- ▶ Programme Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) et Eclairage Public (EP)
- ▶ Stratégie informatique du Groupe ENERGIES VIENNE dans le contexte de l'ouverture du marché de l'énergie.

Conseil communautaire - le 29/06/2017- a assisté : Sylviane SOUBRY

Principaux points évoqués :

Taxe de séjour pour 2018

Uniformisation de la taxe de séjour sur l'ensemble de la CCVG selon une grille de tarifs par catégorie d'hébergement.

Pour le camping 2** du Moulin Chauvet la taxe de séjour est de 0.22 € par personne et par nuitée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Création d'un EPIC « Office de tourisme Vienne et Gartempe »

Missions

- ▶ Accueil et information des touristes
- ▶ Promotion touristique
- ▶ Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local
- ▶ Politique locale du tourisme et programmes locaux de développement touristique
- ▶ Commercialisation des prestations de services touristiques
- ▶ Consultation sur les projets d'équipements collectifs touristiques
- ▶ Gestion de la taxe de séjour

Comité de Direction

- ▶ Collège constitué de 10 titulaires et 5 suppléants représentant la CCVG
- ▶ Collège constitué de 3 titulaires et 3 suppléants représentant les socio-professionnels du tourisme du territoire de la CCVG nommés par leurs pairs
- ▶ 3 personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine du tourisme ou du tissu économique local

Dotation EPIC

- ▶ La CCVG accorde une dotation provisoire d'un montant de 100 000,00€ afin d'assurer les 1^{ères} dépenses de l'EPIC.

Adhésion et subvention à Initiative Vienne

L'association Initiative Vienne, créée sous l'impulsion du CD, est membre du réseau Initiative France. Elle a pour objet de favoriser l'initiative économique sur le territoire de la Vienne. Sa mission se réalise par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises afin de faciliter la réalisation de leurs projets grâce aux moyens humains liés à l'accompagnement des porteurs de projet et le suivi des entrepreneurs soutenus. La CCVG a une délégation d'accueil, d'instruction et de suivi technique des dossiers relatifs à des projets localisés sur son territoire.

Accord pour octroyer une subvention de soutien à hauteur de 6 250,00€.

Festival au fil des notes : modification du programme

4 communes retenues pour 2017 : Lathus (23/07), le Vigeant (24/07), Lussac (26/07) et Morthemer (28/07).

Financement

CCVG = 8 400,00€, 4 communes = 3 600,00€ (900,00€ x 4).

Demandes de subventions au programme Leader 2014-2020 du GAL Sud-Est de la Vienne

- ▶ Développement d'outils particuliers sur le site internet pour la mise en réseau des entreprises et la mise en valeur des sites touristiques = 20 000,00€,
- ▶ Prestation de création de site internet = 20 000,00€,
- ▶ Participation à l'acquisition de 2 véhicules électriques = 10 900,34€.

PIG Habitat 2017-2018

Modalités des aides de la CCVG et permanences d'accueil et d'information

Assainissement individuel

- ▶ Annulation de l'aide par abondement de l'Agence de l'eau. La CCVG incite les communes à mettre en place des opérations groupées avec Eaux de Vienne de façon à mobiliser les fonds de l'Agence de l'eau et de l'ANAH sur la mise aux normes de l'assainissement individuel.

Permanences d'accueil et d'information de SOLIHA Vienne

Compte tenu de la nouvelle configuration de la CCVG :

- ▶ Maintien des permanences mensuelles sur Montmorillon et Lussac,
- ▶ Instauration d'une permanence itinérante mensuelle sur plusieurs communes dont L'Isle-Jourdain.

Sollicitation du soutien financier de l'ANAH pour la mise en œuvre du suivi animation du dispositif.

► La CCVG va solliciter le soutien de l'ANAH et de l'Etat à hauteur de 146 107,00€ pour la mise en œuvre du suivi animation du PIG habitat 2017-2018.

AG Vienne Services et ATD – 30/06/2017- a assisté : Jean-Louis MESMIN

Points évoqués :

Rapports d'activités de Vienne Services et de l'ATD

Création au 01/01/2018 de l'Agence des territoires de la Vienne – Etablissement Public Administratif

Il s'est agi de présenter la restitution des travaux préparatoires. L'AT 86 résultera de la fusion de Vienne Services et de l'ADT avec pour ambition la pérennité des services « au côté » des communes pour valoriser leurs projets.

Procédure suivie

- La démarche et les missions
- Les partenariats et la communication
- La gouvernance et les statuts (Les statuts de l'ATD sont maintenus)
- Le cadre du travail et le régime indemnitaire
- Les modalités de mise en œuvre
 - *Deux délibérations*
 - ✓ Vienne Services entérine sa dissolution
 - ✓ L'ATD valide son intégration à Vienne Services
 - *L'orientation de chaque structure doit être validée par leurs adhérents respectifs*
 - *Parution d'un arrêté préfectoral*
 - *Délibération de l'ATD validant l'intégration de Vienne Services.*

Création d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - CAUE

Qu'est-ce qu'un CAUE ?

Un organisme départemental mis en place à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Il est investi d'une mission d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Il permet de faire le lien avec l'Etat.

Qui travaille au CAUE ?

Une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes, de spécialistes de la maîtrise de l'énergie, de chargés de communication, de graphistes, de documentalistes, etc.

Comment est financé le CAUE ?

- Des recettes provenant d'une taxe départementale sur les permis de construire,
- Des cotisations des membres (collectivités territoriales, associations...),
- Des subventions et participations financières des collectivités et de l'État, de dons et de legs,
- Des partenariats publics ou privés.

Les missions d'intérêt public du CAUE

Le CAUE conseille, forme, informe et sensibilise. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.

Tout acte d'aménagement — depuis le document de planification territoriale jusqu'à la construction d'une maison — est créateur d'un cadre de vie qui s'impose à tous.

Le CAUE promeut la qualité et il intervient en aidant chaque acteur à assumer ses responsabilités.

Le CAUE est engagé dans des enjeux actuels tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles ou les économies d'énergie.

Il y répond en informant, en proposant des formations et en développant l'esprit de participation du public. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

Réunion Départementale - Présentation du tour cycliste - TPC - 04/07/2017 – a assisté : André DEHAYES

Il s'agissait, de la part des organisateurs, d'informer les acteurs de la sécurité des conditions à mettre en œuvre : pompiers, police, gendarmerie, signaleurs....

Le TPC se déroule du 21 au 25/08/2017. Il traversera la commune le 25/08/2017 en empruntant la RD n°8 en provenance du Vigeant.

Commission Communautaire « Sports, Loisirs et Accueil des Gens du Voyage » - 04/07/2017 – a assisté : André DEHAYES

Principaux thèmes abordés :

Positionnement sur le devenir du fonds de concours transports et aides directes

Les scolaires

► Le coût du transport et des entrées des piscines communautaires est pris en charge à 100% par la CCVG.

► Le coût du transport des activités sportives autres est pris en charge à 50% par la CCVG.

Travaux prévus dans certaines piscines communautaires

Rénovation des piscines de Goux et de l'Isle-Jourdain.

Positionnement sur la gestion des baignades surveillées du territoire

Constat

► Il s'agit des baignades de la Bussière, Morthemmer, Queaux, Montmorillon et du complexe Abyssia à Civaux.

Gestion patrimoniale des équipements sportifs

Constat

► Quelle gestion pour le Dojo et le gymnase de Lussac ?

- Le département ne participe pratiquement pas aux charges d'entretien,
- Le coût annuel de l'entretien des espaces verts et du ménage représentent environ : 22 000,00€.

VVS – Réunion de travail - 04/07/2017 – a assisté : Sylviane SOUBRY

Il s'agissait de la présentation de la « plaquette dédiée VVS » et de l'état d'avancement du « site internet également dédié VVS ».

Contrat Local de Santé – Comité de pilotage - 05/07/2017 – a assisté : Sylviane SOUBRY

Elaboration du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2027 - Nouvelle Aquitaine

Le PRS est le document de référence qui fixe la politique de santé de la région et offre un cadre d'action à tous les acteurs de la santé du territoire. Il organise la santé dans le but d'améliorer l'état de santé de la population et l'accès à des soins et des services de santé de qualité.

Un PRS articulé autour de 3 documents :

Le Cadre d'Orientation Stratégique - COS

Il détermine, sur 10 ans, les grandes orientations transversales qui guideront l'action de l'ARS, autour des priorités de santé.

Le Schéma Régional de Santé - SRS

Il couvre, sur 5 ans, l'ensemble du champ de la santé dans une logique de coordination des parcours autour des besoins des citoyens. Il intègre des objectifs opérationnels, lisibles et évaluables.

Le Programme Régional relatif à l'Accès, à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies – PRAPS

Il prévoit, sur 5 ans, les actions à conduire et les moyens à mobiliser pour améliorer la santé des plus démunis.

Nouvelle organisation territoriale pour la mise en œuvre du PRS

Le découpage territorial comprend des territoires de démocratie sanitaire correspondant au niveau départemental dans lesquels se trouveront des conseils territoriaux de santé composés des acteurs de santé.

Une gouvernance dédiée

- ▶ Une instance stratégique
- ▶ Un comité de pilotage
- ▶ Une équipe projet inter-directions
- ▶ Une cellule projet.

Les objectifs du PRS qui sont à décliner par chaque ARS

- ▶ Développer la prévention et la promotion de la santé,
- ▶ Favoriser l'accès aux soins, à la prévention et à l'accompagnement,
- ▶ Renforcer la coordination, la qualité, la sécurité, la continuité et la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales,
- ▶ Améliorer l'organisation des parcours de santé,
- ▶ Préparer et adapter le système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles.

Commission Communautaire «Tourisme» - 05/07/2017 – a assisté : Jean-Louis MESMIN

Points évoqués :

Présentation des fiches actions touristiques de la Région

Cette présentation est reportée à la prochaine réunion.

Présentation de la stratégie touristique de la CCVG

Elle est orientée, pour 5 ans, autour des 3 axes stratégiques ci-dessous :

L'exception culturelle pour un séjour d'exception

L'offre

▶ Abbaye de St Savin, Cité de l'Écrit, Vallée des Fresques, musée préhistoire, culture, patrimoine...

La cible

▶ Les groupes et les visiteurs de CSP+++

L'adrénaline pour un séjour sensations

L'offre

▶ Expériences, aventures, découvertes (canoë,, ski nautique, fosse à plonger, escalade, spots mécaniques, saut à l'élastique...

La cible

Les sportifs, les 18-30 ans, les couples, les groupes et les comités d'entreprises...

En famille pour un séjour détente et loisirs

L'offre

▶ Douces, randonnées, tyrolienne, accrobranche, équitation, voile, pêche, vallée des cerfs. Festivités et événementiels.

La cible

▶ Les familles, les groupes et les retraités.

Actions à mettre en œuvre

Accueillir autrement

- ▶ Réinventer l'accueil et organiser la compétence tourisme sur le territoire.

Attirer autrement

- ▶ Développer l'attractivité du territoire grâce à l'expérience client.

Séduire autrement

- ▶ Mettre en place une promotion touristique impactante en créant un plan de communication.

Diagnostic territorial

Le potentiel visiteur

- ▶ 440 500 habitants à moins d'une heure de voiture,
- ▶ 2 500 000 habitants à moins de 2 heures de voiture,
- ▶ 9 200 000 habitants à moins de 3 heures de voiture.

Les hébergements

- ▶ 700 000 nuités/an.

Total CA généré

- ▶ 20 000 000,00€.

Des insuffisances

- ▶ Pas de véritable site majeur déclencheur de séjour à lui seul,
- ▶ Des horaires de visite pas toujours adaptés,
- ▶ Un offre qui ne fait pas toujours envie.....

Des points forts

- ▶ 24 sentiers de randonnée pédestres, équestres et VTT interconnectés,
- ▶ Un patrimoine exceptionnel : Abbaye St Savin...

Le cœur de cible

- ▶ Les grands centres urbains de plus de 100 000 habitants et ceux de proximité immédiate.

Présentation du plan d'actions 2017 – 2018 de la CCVG

Les actions prévues jusqu'à la fin 2017 sont fortement orientées vers la consolidation de l'organisation notamment au niveau RH et la préparation de l'année 2018 en liaison avec les acteurs touristiques. Le plan d'actions est articulé autour des thèmes suivants :

- ▶ EPIC et son fonctionnement,
- ▶ Les acteurs touristiques,
 - Création de 3 séjours pour 2018.
- ▶ La communication,
- ▶ L'office de tourisme, le financement, les locaux, la qualité tourisme et RH,
- ▶ Les projets :
 - VVS,
 - Accompagnement « Les Orangeries »,
 - Vallée des émotions Brigueil,
 - Sentiers thématiques (culturel, sportif.....). Création d'un sentier thématique par an.

Questions diverses

Harmonisation des subventions pour 2018

La Commission est favorable à la suppression de toute subvention. Les animations jugées d'intérêt général au titre de la CCVG pourraient se voir attribuer une aide financière.

Commission Communautaire « Environnement / GEMAPI / Transition énergétique » - le 05/07/2017- a assisté : Isabelle HERAULT

Points sur les travaux Emplois verts

- ▶ Le 1^{er} passage sur les sentiers est presque terminé.
- ▶ Etude des zones humides inscrites au CTMA Gartempe.

Energies renouvelables

► Suite à donner au projet photovoltaïque du Vigeant suite au jugement du TA de Poitiers et de la délivrance du permis de construire

► Validation des critères pour les avis sur les projets des éoliens : présentés au conseil communautaire en septembre. A terme, le SCOT et le PLUI permettront de maîtriser le développement de l'éolien.

► Avancement des projets éoliens connus : mise à jour du tableau de suivi des projets (250 permis de construire en cours d'instruction ou en projet). Actuellement, il y a 111 Mw exploités et 100 Mw en projet avec avis favorable (1 éolienne produit environ 3Mw). L'ex-région Poitou-Charentes avait envisagé que notre territoire et celui du civraysien devaient fournir 525 Mw. Nous ne connaissons pas encore les objectifs de la Nouvelle Aquitaine.

Diagnostic Enfance/Jeunesse - le 06/07/2017- a assisté : Sylviane SOUBRY

Voir Commission Communautaire « Enfance/Jeunesse » du 21 juin 2017.

Etablissement d'un diagnostic stratégique et prospectif partagé dans le cadre de la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse – Note méthodologique

Réunion n°1 avec les élus du secteur de l'Isle-Jourdain – le 06 juillet

Chaque maire présent a eu l'occasion d'évoquer les dynamiques de développement de sa commune et les logiques de déplacement de ses habitants.

Il s'est agi aussi d'aborder l'offre de service en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, la nature des besoins les plus couramment exprimés par la population et la plus-value communautaire attendue en matière d'exercice de la compétence à l'échelle du nouvel EPCI.

Table ronde n°1 avec les parents d'enfants de 0 à 12 ans du secteur de l'Isle-Jourdain – 12 septembre

Elle aura pour objectif de comprendre la nature des besoins et des attentes des habitants en matière d'accueil du jeune enfant (0-3 ans), d'activités d'animation de loisirs pour les 3-11 ans mais aussi, éventuellement, d'accompagnement dans leur rôle de parents.

Trésorerie Isle-Jourdain - le 07/07/2017- ont assisté : Sylviane SOUBRY

La Direction départementale des Finances a annoncé la fermeture de la trésorerie de l'Isle-Jourdain au 31/12/2017.

Prochaines séances du Conseil Municipal

Jeudi 20 juillet à 19h00

Vendredi 01 septembre 2017 à 20h30